

**AVIS PUBLIC  
AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE  
INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE CONCERNANT LE  
SECOND PROJET DE RÉSOLUTION N° 2024-086  
CONCERNANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION,  
MODIFICATION OU OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)  
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 2040 DU BOULEVARD TÉMISCAMINGUE  
(LOT 6 119 426 AU CADASTRE DU QUÉBEC)**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1) Suite à une consultation publique, le conseil municipal a adopté le lundi 12 février 2024, le second projet de résolution N° 2024-086 concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), conformément au règlement N° 2023-1252, qui consiste à accorder dans la zone « 5080 » l'approbation de la conversion du bâtiment en entreprise de forages pour l'immeuble situé au 2040 du boulevard Témiscamingue (lot 6 119 426 au cadastre du Québec).
- 2) Le second projet de résolution N° 2024-086 contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et, le cas échéant, des zones contiguës afin qu'une résolution qui les contient soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
- 3) Pour être valide toute demande doit :
  - indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
  - être reçue au bureau de la greffière à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est, au plus tard **le 29 février 2024**;
  - être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
- 4) Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 rue Taschereau Est, aux heures et jours normaux d'ouverture.
- 5) Toutes les dispositions du second projet de résolution N° 2024-086 qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.
- 6) Le second projet de résolution N° 2024-086 peut être consulté au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 rue Taschereau Est, aux heures et jours normaux d'ouverture.

**DESCRIPTION DE LA ZONE VISÉE :**

**Zone « 5080 » :** la zone « 5080 » est située aux limites des anciennes municipalités d'Évain et de Beaudry et est composée des propriétés situées de part et d'autre du boulevard Témiscamingue comprises entre les numéros civiques pairs 2004 et 2076 et entre les numéros civiques impairs 2007 et 2079, des propriétés situées de part et d'autre du rang Hull comprises entre les numéros civiques pairs 4024 et 4296 et entre les numéros civiques impairs 4021 et 4079 ainsi que des vastes terrains vacants situés entre ces propriétés du boulevard Témiscamingue et du rang Hull.

Un plan détaillé de cette zone est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de février 2024  
et publié le 21 février 2024



Angèle Tousignant, greffière